

C O N S E I L M U N I C I P A L D E M O N T B R U N
D U 0 4 j u i l l e t à 1 4 h 0 0 .

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances
sous la présidence de Madame Sylvie RAUFFET, Maire.

Date de convocation 27 juin 2022

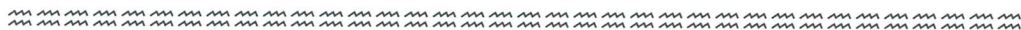
Elus en exercice : 7

Présents : Sylvie Rauffet, Nathalie Pradines, Arnaud Bédurier, Patrick Pelliccioni, Jean-Claude Buseyne,.

Absents représentés : , Isabelle Rauffet et Florian Carbonel.

Absents non représentés : 0

A été nommée secrétaire : Nathalie Pradines



2022-16 / acte 7-1: crédits insuffisants au compte 1641

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal d'une insuffisance de crédits au compte 1641 et propose le transfert de 200 euros du compte 2031 vers le compte cité précédemment.

du compte 2031:	- 200 €
au compte 1641:	+200 €

Après délibération, le Conseil Municipal a voté (7 voix), favorablement à l'unanimité, pour le transfert de 200 euros du compte 2031 afin de recouvrir les insuffisances de crédit du compte 1641.

2022-17 / acte 7-10: intégration de la parcelle A 89 à l'actif de la commune

Mme le maire informe le conseil que, suite à la vente d'une parcelle communale non-inscrite à l'actif, il faut intégrer ce bien à celui-ci. Ce bien était la propriété de la commune de Montbrun depuis des temps immémoriaux (antérieur à 1956).

Les caractéristiques de ce bien sont les suivantes :

Parcelle A 89 – n° d'inventaire : terrain Soulié – date d'acquisition : antérieure à 1956 – compte d'imputation : 2111 – amortissement : non-amortissable.

Madame le maire précise que la réglementation prévoit que le prix d'achat équivaut au prix de cession.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'estimer ce bien à la valeur vénale de 19 980€ et mandate Mme le maire pour faire réintégrer la parcelle A 89 à l'actif de la commune afin de procéder aux écritures de régularisation de la vente du terrain communal à Mme Bédurier et M. Soulié en date du 13/04/2022.

2022-18 / acte 7-10: intégration de la parcelle B 1255 à l'actif de la commune

Mme le maire informe le conseil que, suite à la vente d'une parcelle communale non-inscrite à l'actif, il faut intégrer ce bien à celui-ci. Ce bien était la propriété de la commune de Montbrun depuis des temps immémoriaux (antérieur à 1956).

Les caractéristiques de ce bien sont les suivantes :

Parcelle B 1255 – n° d'inventaire : terrain Mellet – date d'acquisition : antérieure à 1956 – compte d'imputation : 2111 – amortissement : non-amortissable.

Madame le maire précise que la réglementation prévoit que le prix d'achat équivaut au prix de cession.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'estimer ce bien à la valeur vénale de 51€ et mandate Mme le maire pour faire réintégrer la parcelle B 1255 à l'actif de la commune afin de procéder aux écritures de régularisation de la vente du terrain communal à Mme Mellet en date du 31/03/2022.

Clôture de la séance à 14h20